

## GROS PLAN SUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

La dix-neuvième Conférence régionale canadienne de l'APC a lieu cette année dans la Province du Nouveau-Brunswick, du 13 au 17 août, où la section du Nouveau-Brunswick de l'APC est l'hôte de quelque quatre-vingt parlementaires venant des autres douze sections canadiennes de l'APC.

### HISTORIQUE\*

Il y a de fortes chances que des explorateurs Vikings aient visité les côtes du Nouveau-Brunswick à l'époque de leurs grandes expéditions maritimes. C'est au début du 17<sup>e</sup> siècle que les Français commencèrent à s'établir où se trouvaient déjà deux grandes tribus indiennes établies au Nouveau-Brunswick depuis bien des siècles avant l'arrivée des Blancs: les Micmacs et les Malécites.

Les colons français établis en Acadie étaient peu nombreux et vivaient éloignés les uns des autres. Il n'y avait qu'une poignée de soldats pour assurer la présence de la mère patrie. Conséquemment, les Acadiens vivaient en paix les uns avec les autres malgré l'absence, à toutes fins pratiques, de gouvernement. Alors que la vieille France était une monarchie absolue, l'Acadie était une république libertaire. L'attachement des Acadiens à leur sol s'est manifesté quand plusieurs d'entre eux sont revenus de peine et de misère en Acadie après leur dispersion en 1755 le long du littoral atlantique des Etats-Unis par la milice

de la Nouvelle-Angleterre. La population française du Nouveau-Brunswick a aussi été augmentée par la venue de colons qui voulaient fuir le système seigneurial rigide alors en vigueur au Québec.

Ce sont les Loyalistes qui sont à l'origine de l'érection du Nouveau-Brunswick en une province et à l'obtention du gouvernement provincial. Les Loyalistes arrivèrent soudainement et en grand nombre dans la province à la suite de l'Indépendance des Etats-Unis.

Les premières assemblées de la législature furent tenues dans la ville portuaire de Saint-Jean. Cependant, le premier gouverneur, Sir Thomas Carleton, choisit Fredericton comme capitale et siège du gouvernement parce que cette ville était plus facile à défendre en cas de guerre avec les Etats-Unis. Mais lors de la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Angleterre observèrent une sorte de neutralité respective.

\* Texte tiré d'une publication préparée par l'Office d'Information du Nouveau-Brunswick.

Une forme de gouvernement responsable fut concédée en 1847. Le premier juillet 1867, soit 20 ans plus tard, on proclamait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et le Nouveau-Brunswick devenait, avec le Québec, l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse, l'une des quatre provinces fondatrices du Canada.

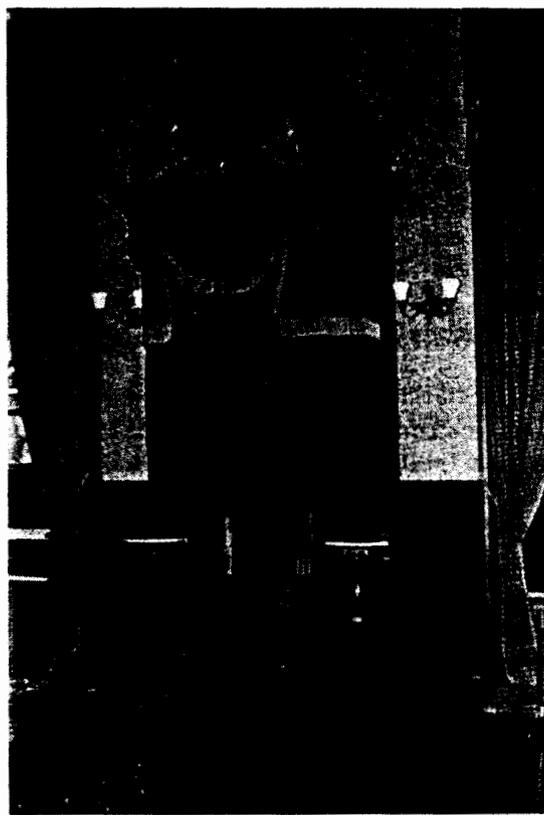
Environ 36 pour cent de la population du Nouveau-Brunswick est de langue française et à ce titre la province représente plus que toute autre la situation linguistique canadienne. L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a été la première au Canada à installer un système d'interprétation simultanée pour ses débats. Le Nouveau-Brunswick a été la première province à se définir officiellement comme province bilingue par une loi sur les langues officielles.

#### EDIFICE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

L'édifice actuel de l'Assemblée législative est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882. Cet édifice a été construit afin de remplacer l'édifice précédent qui avait été détruit par un incendie en 1880.

La caractéristique dominante de cet édifice de style corinthien réside dans sa tour surmontée d'un dôme d'une hauteur de 135 pieds.

La salle de l'Assemblée est la partie la plus imposante de l'immeuble. Sa superficie de 55 pieds par 42 pieds ne donne que plus de relief à ses 43 pieds de hauteur, soit celle des deux principaux étages de l'immeuble.



La chambre de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Georges III régnait depuis 24 ans déjà lorsque le Nouveau-Brunswick devint une province distincte de celle de la Nouvelle-Ecosse. La province a tiré son nom de son fief ancestral de Brunswick, en Allemagne. Auparavant, le Nouveau-Brunswick faisait partie de la Nouvelle-Ecosse sous le nom de comté de Sunbury.

Le fauteuil du Président, le pupitre du greffier et la table furent épargnés lors de l'incendie du vieil édifice et on les utilise encore aujourd'hui.

Selon la tradition, le premier ministre, les membres du Conseil des ministres et les députés du parti au pouvoir siègent à la droite de l'Orateur, alors que les députés du parti de l'Opposition sont assis à sa gauche, sous les gradins réservés aux visiteurs.

#### LA MASSE

La Masse, faite d'argent massif doré, est le symbole de l'autorité parlementaire. Elle fut présentée à l'Assemblée législative en 1937, l'année du couronnement du Roi Georges VI. Les armoiries royales sont ciselées en relief sur le coussin de la couronne. Sur la tête de la Masse figurent, d'un côté, les armoiries de la province, de l'autre, le premier sceau de la province. Le monogramme royal, G.R. VI, est gravé sur les deux côtés. Y figurent aussi des violettes, emblème floral de la province. Sur la hampe de la Masse, il y a des reproductions de la violette, de l'épinette rouge et de la feuille d'érable, emblème marquant le lien entre la province et le Canada.

#### DRAPEAU DE LA PROVINCE

Le drapeau de la province, inspiré des Armes du Nouveau-Brunswick, fut adopté le 24 février 1965. La galère symbolise la vocation maritime de la province et ses premiers chantiers navals. Le lion d'or est extrait des Armes de la maison de Brunswick, d'où la province tire son nom. C'est un décret royal de 1868 de la Reine Victoria qui a autorisé le drapeau.

#### EMBLÈME FLORAL

La violette cucullée (*Viola cucullata*) devint l'emblème officiel du Nouveau-Brunswick en 1936 à la demande de l'Institut féminin de la province.



## LA CONFERENCE DE LA REGION CANADIENNE

L'année 1958 marqua un point tournant de l'histoire de la section canadienne de L'APC lorsque la Nouvelle-Ecosse invita des représentants d'Ottawa et des autres provinces à prendre part aux fêtes du 200<sup>e</sup> anniversaire de la première assemblée législative électorale du Canada. Ces délégués, réunis à Halifax, constituèrent un comité chargé d'examiner la possibilité de tenir régulièrement des rencontres régionales de parlementaires au Canada. Une telle rencontre se tint donc à Winnipeg en 1960, et ce genre de rencontre s'est tenue chaque année depuis, sauf en 1966 lorsque la section canadienne s'est fait l'hôte de la 12<sup>e</sup> Conférence des parlementaires du Commonwealth, ainsi qu'en 1977, pour la 23<sup>e</sup> Conférence de l'Association.

On proposa en 1969 d'inscrire à l'ordre du jour de ces rencontres une question d'intérêt spécial pour la province-hôte, une question d'importance nationale, une question d'intérêt général pour le Commonwealth et une question touchant les affaires parlementaires. On adopta au fil des ans de nouvelles règles qui aboutirent en 1975 à l'établissement d'une constitution permanente.

On a adopté en 1976 une formule de partage des coûts afin d'assurer une base financière aux activités régionales et permettre à la section canadienne d'entreprendre de nouveaux projets ambitieux exigeant une planification financière à long terme.

La 20<sup>e</sup> Conférence régionale canadienne aura lieu en Colombie-Britannique en 1980.

---

# ORDRE DU JOUR DE LA 19<sup>e</sup> CONFERENCE REGIONALE

## I. CEREMONIES D'OUVERTURE

## II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU REGLEMENT

## III. QUESTIONS CONCERNANT L'APC:

1. Activités de l'APC sur le plan du Commonwealth (Présentations de M. Maurice Dupras, député, et de M. Gerald Ottenheimer, m.c.a.)
2. Rapports des activités de la Région canadienne, y compris les rapports des sections canadiennes (par roulement) sur les activités de l'année.
3. Rapport de la réunion du Conseil de la Région canadienne à Ottawa le 25 Fevrier 1978 (Rapport distribué par le secrétaire-trésorier)

## IV. QUESTIONS GENERALES:

## OUVERTURE DES DEBATS

- |  |  |
|--|--|
| 1. La Mise en valeur et la Conservation des Ressources marines au Canada | Nouveau-Brunswick  |
| 2. La Réforme parlementaire et l'Avenir des Institutions parlementaires  | Québec   |
| 3. La Protection des Droits de la Personne au Canada                     | M. Gordon Fairweather<br>Président de la Commission canadienne des Droits de la Personne |
| 4. Relations entre le Parlement et la Presse                             | Ontario  |

## REGLEMENT DES CONFERENCES REGIONALES CANADIENNES DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

1. La conférence est composée d'un maximum de dix délégués, de la section fédérale, ayant droit de vote, d'un maximum de six délégués, de chaque section provinciale, ayant droit de vote, et d'un maximum de trois délégués, de chacune des sections auxiliaires, ayant droit de vote.
2. Le greffier du parlement ou de la législature hôte est le Secrétaire général de la conférence. Le secrétariat est composé des personnes qu'il désigne, lesquelles accomplissent les fonctions qu'il leur délègue.
3. Le Secrétaire général fait préparer et distribuer la liste des délégués participant à la conférence.
4. Le Président de la conférence est l'orateur du Parlement ou de la législature hôte ou, s'il est impossible à ce dernier d'assumer cette tâche, tout autre délégué choisi par les participants à la conférence.
5. Le Président peut, en tout temps, inviter un autre délégué à occuper provisoirement le fauteuil.
6. Le règlement de la conférence est adopté par le Conseil régional et soumis à l'approbation de la conférence au début de la séance d'ouverture.
7. L'ordre du jour de la conférence est adopté par le Conseil régional et soumis à l'approbation de la conférence à la suite de l'adoption du Règlement lors de la séance d'ouverture.
8. Les articles de l'ordre du jour sont examinés dans l'ordre décidé par les participants à la conférence.
9. Les fonctions du Président sont les suivantes:
  - (a) ouvrir, suspendre et clore les séances;
  - (b) proposer à la fin de chaque séance la date et la durée de la séance suivante et les questions devant y être débattues;

- (c) diriger les discussions de la conférence et veiller à ce qu'elles ne débordent pas du cadre de la question débattue;
- (d) maintenir l'ordre, appeler les orateurs, clore les débats et, au besoin, résumer les opinions des participants à la conférence.
10. Les réunions de la conférence sont publiques, à moins que les participants à la conférence n'en décident autrement.
11. Les délibérations de la conférence seront menées en anglais et en français.
12. Un délégué peut prendre la parole à l'invitation du président. Les membres prendront la parole de leur place même et s'adresseront au président.
13. Lors des sessions plénières, chacun des membres ne pourra prendre la parole plus d'une fois relativement à tout article inscrit à l'ordre du jour à moins qu'une permission spéciale ne lui soit accordée par les participants à la conférence.
14. Le temps alloué aux discours ne dépassera pas dix minutes lors des sessions plénières.
15. Un orateur à qui les membres de la Conférence ont accordé la permission d'être entendu une deuxième fois relativement à un article inscrit à l'ordre du jour ne doit pas parler pendant plus de cinq minutes.
16. Lorsque le temps alloué à un orateur expire avant que ce dernier n'ait achevé son discours, il peut se voir accorder une période de temps supplémentaire avec l'assentiment des participants à la conférence. Un membre ayant bénéficié de ce délai supplémentaire ne devra pas parler pendant plus de deux minutes.
17. Les membres de la conférence pourront décider de se réunir en "ateliers" pour discuter sur tout article inscrit à l'ordre du jour.
18. Pendant les discussions d'atelier, un délégué peut prendre la parole plus d'une fois relativement à l'article discuté, pourvu que chaque discours ne dépasse pas cinq minutes.
19. Un orateur ne doit pas être interrompu sauf dans le cas d'un rappel à l'ordre; il pourra, cependant, avec la permission du président, céder la parole durant un discours pour permettre à tout autre membre de demander des éclaircissements ou d'offrir une explication portant sur un point particulier de son discours.
20. Les discussions des membres de la conférence seront inscrites au procès-verbal mot pour mot et, à la conclusion de la conférence, le secrétaire général fera préparer et distribuer le compte rendu in extenso de la conférence.

Le 1er juin 1976

## PROGRAMME DE LA CONFERENCE\*

### DIMANCHE 12 AOUT 1979

A diverses heures de la journée, arrivée des participants à Fredericton.

20h à 22h - Réception offerte par l'hon. Robert McCready, m.a.l., Président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, et Madame McCready, à l'hôtel Lord Beaverbrook.

Logement - Hôtel Lord Beaverbrook.

### LUNDI 13 AOUT 1979

7h30 à 8h30 - Petit déjeuner - buffet pour tous les participants, à l'hôtel.

8h45 - Tous les délégués et invités se rendent à pied à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

9h à 11h45 - Ouverture officielle de la conférence et première séance de travail.

Président: l'hon. Robert McCready.

Allocutions de l'hon. Richard B. Hatfield, m.a.l., Premier ministre du Nouveau-Brunswick; de l'hon. James Jerome, Président de la Chambre des communes, et de Son Honneur, l'hon. Hédard Robichaud, Lieutenant-gouverneur du Nouveau Brunswick.

(Les invités quittent les tribunes après les cérémonies officielles d'ouverture de la conférence).

Première séance de travail: La mise en valeur et conservation des ressources marines du Canada. Ouverture des débats par la délégation du Nouveau-Brunswick.

11h45 - Photo en groupe sur les marches de l'édifice parlementaire.

Midi - Déjeuner pour tous les participants, à l'hôtel Lord Beaverbrook.

13h30 à 17h - Deuxième séance de travail

Président: l'hon. James Jerome.

\* Ce programme ne contient pas tous les détails des diverses activités et les participants sont priés de ne se fier qu'au programme officiel qui leur a été remis à leur arrivée.

QUESTIONS CONCERNANT L'APC:

1. Activités de l'APC sur le plan du Commonwealth (Présentations de M. Maurice Dupras, député, et de M. Gerald Ottenheimer, m.c.a.)
2. Rapports des activités de la Région canadienne, y compris les rapports des sections canadiennes (par roulement) sur les activités de l'année.
3. Rapport de la réunion du Conseil de la Région canadienne à Ottawa le 25 Février 1978 (Rapport distribué par le secrétaire trésorier)

18h30 - Réception suivie du dîner officiel, en la Salle de Bal de l'hôtel Lord Beaverbrook.

MARDI 14 AOUT 1979

7h30 à 8h30 - Petit déjeuner - buffet pour tous les participants, à l'hôtel.

- JOURNEE TOURISTIQUE:GROUPE A -- Moncton et les plages de Shediac

9h - Départ de l'hôtel Lord Beaverbrook.

11h15 à 11h45 - Colline magnétique.

Midi - Arrivée à l'hôtel Beauséjour à Moncton.

Midi à 14h - Réception et déjeuner à l'hôtel.

14h à 15h20 - Emplettes et visite du Musée acadien.

15h30 à 16h - Moncton/Shediac.

16h à 16h30 - Visite de la conserverie "National Sea Foods Fish Plant".

16h30 à 19h30 - Réception et dîner au homard à l'Auberge Paturel.

20h à 22h30 - Retour à Fredericton.

Logement - Hôtel Lord Beaverbrook.

GROUPE B -- Kings Landing et Mactaquac

9h - Départ de l'hôtel Lord Beaverbrook.

9h45 - A Kings Landing, introduction au site

- 10h à Midi - Visite à pied se terminant au Centre de réception.
- Midi à 14:30 - Réception et déjeuner.
- 14h30 à 15h30 - Emplettes.
- 15h30 à 16h - Transport à Opus Village.
- 16h à 17h - Visite du village.
- 17h à 17h15 - Transport à Mactaquac Lodge.
- 17h15 à 20h - Réception et dîner à Mactaquac Lodge.
- 20h à 20h30 - Retour à Fredericton.
- Logement - Hôtel Lord Beaverbrook.

NOTE: Les intéressés pourront soit jouer au golf dans le parc provincial de Mactaquac soit pêcher dans la Miramichi, bien que le nombre de places disponibles soit restreint.

MERCREDI 15 AOUT 1979

- 7h30 à 8h30 - Petit déjeuner - buffet pour tous les participants, à l'hôtel.
- 9h - Envoi des bagages à Saint Andrews.
- 9h15 - Départ pour Saint John. Les autobus prendront l'ancienne route qui longe la rivière.
- Midi - Déjeuner à l'hôtel Admiral Beatty, à Saint John.
- 14h - Départ pour l'hôtel Algonquin, à Saint Andrews. Bref tour de la ville et de Pointe LePréau.
- 16h30 - Arrivée à Saint Andrews.
- 19h - Buffet au Casino de l'hôtel Algonquin.
- 22h - Soirée au Casino
- Logement - Hôtel Algonquin.

JEUDI 16 AOUT 1979

- 7h30 à 9h - Petit déjeuner - buffet pour tous les participants, à l'hôtel.
- 9h à 11h30 - Troisième séance de travail

Président: l'hon. Robert McCready.

- "La Réforme électorale et l'Avenir des institutions parlementaires au Canada. Ouverture des débats par la délégation du Québec. Au Casino de l'hôtel.
- Midi - Réception et déjeuner pour tous les participants - Salle à manger de l'hôtel.
- 14h à 19h - Activités libres.
- 19h à 21h - Dîner de fruits de mer à Katy's Cove  
- Soirée au Casino

VENDREDI 17 AOUT 1979

- 7h30 à 8h30 - Petit déjeuner - buffet pour tous les participants, à l'hôtel.
- 9h à Midi - Quatrième séance de travail  
Président: l'hon. Robert McCready  
- La Protection des droits de la Personne au Canada. Ouverture des débats par M. Gordon Fairweather, Président de la Commission canadienne des Droits de la Personne. Au Casino de l'hôtel.
- Midi - Réception et déjeuner à l'hôtel.
- 14h à 15h - Cinquième séance de travail  
Président: l'hon. Robert McCready  
- Les Relations entre le Parlement et la Presse. Ouverture des débats par la délégation de l'Ontario. Au Casino de l'hôtel.  
- Clôture de la Conférence.
- 19h - Dîner de Clôture.

SAMEDI 18 AOUT 1979

- Départ des participants